

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné que le comité d'études des demandes de démolition tiendra une séance le 13 janvier 2020, à 18 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, situé au 7701, boul. Louis-H. Lafontaine, afin de statuer sur la demande d'autorisation pour démolir l'immeuble résidentiel situé au 7022, avenue Baldwin, sur le lot numéro 1 111 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de construire deux habitations bifamiliales jumelées de deux étages. Le comité entendra lors de cette séance les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet et statuera sur ladite demande à la suite de cette assemblée de consultation.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles en vigueur sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou (RCA 35), toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur ledit immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Montréal, Qc, H1K 4B9

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 19 décembre 2019

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut